



Restaurant « Le Chalet Suisse » Marseille

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 28 décembre 2007

Bonjour, Je voudrais déposer une plainte contre le restaurant « Le Chalet Suisse » La Valentine 13011 Marseille. En effet, le 26/12 début de soirée, on téléphone pour une réservation, en précisant et en répétant bien qu'on souhaite être en zone « non fumeur ». Arrivés sur place hier soir 27/12, on se retrouve assis au milieu de fumeurs. Nous demandons des explications à la serveuse qui nous répond « mais, il n'y a pas de coin non-fumeur ». C'est honteux que le monsieur qui prend les réservations téléphoniques ne prévienne pas& quand on lui demande clairement à être en zone non-fumeur. Merci de faire le nécessaire. Cordialement Une victime de tabagisme passif

Réponse :

Vous pouvez demander à la police nationale d'intervenir ou faire appel à notre service de mise en demeure, ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#)